

# Auto-Ecole F.MOLA

41 rue du Général de Gaulles  
25420 Bart  
0685530182  
[autoecole.fmola@gmail.com](mailto:autoecole.fmola@gmail.com)  
N° d'agrément : 02 025 02340

## Parcours de formation



L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un faible risque, un nouveau programme de formation est mis en place dont l'objectif

général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétence en termes de savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.**

### Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions "d'entraînement" au code pourra être suivie à votre rythme :

- Dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant de la conduite pour certaines séances de code et tous les thèmes spécifiques obligatoires
- Soit en souscrivant un abonnement en ligne (option pack code en ligne) avec suivi de

votre progression.

Les formations portant sur des thématiques spécifiques se déroulent toujours collectivement, dans les locaux de l'école de conduite. Ces formations sont obligatoirement dispensées par un enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière titulaire d'une autorisation d'enseigner.

Le calendrier de ces thèmes spécifiques est affiché en agence et sur le site.

L'inscription à la séance est obligatoire.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage. La formation concernant les thèmes obligatoires s'effectue pendant la formation théorique et/ou pratique.

En fonction de vos résultats, l'enseignant pourra vous proposer une date pour passer l'évaluation théorique générale.

## Parcours pratique

Après la réussite de votre examen du code de la route nous vous invitons à appeler Madame Françoise MOLA pour valider un calendrier de formation pour les cours de conduite en fonction de votre disponibilité. Il est important de placer des leçons régulièrement jusqu'à l'examen du permis de conduire. Évitez les interruptions de plus de deux semaines.

Nous vous proposons généralement des leçons individuelles pour adapter le programme à votre niveau réel. Mais nous proposons aussi des leçons à 2 élèves sur 15 minutes environ, ce qui permet :

- De bénéficier d'une écoute pédagogique. Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos propres observations et de vos réflexions;
- De pouvoir circuler sur un périmètre plus vaste (montagne, grandes villes, ou parcours et itinéraires spécifiques)

## Des séances de conduite sont prévues :

- En zone à circulation quasi nulle pour vous familiariser avec les commandes, et développer la connaissance du gabarit du véhicule.

- Dans des zones à faible circulation pour créer les automatismes de contrôles, de placement, de recherches d'informations et pour vous familiariser avec l'utilisation des aides à la conduite disponibles sur le véhicule.

- En circulation normale pour apprendre à vous diriger en tenant compte de la signalisation de direction et des autres usagers de la route (véhicules lourds et usagers vulnérables)

- En circulation dense, sur voies rapides et sur autoroutes. (Gestion de l'allure et du stress, voies d'insertion et de sorties)

- Des séances sont également prévues pour travailler le stationnement en milieu urbain et hors agglomération sans négliger l'éco conduite.

Nous travaillerons aussi les vérifications du véhicule : les contrôles de niveaux, la pression des pneus, le changement d'une ampoule, d'une roue, d'un balai d'essuie-glace...

**Le programme de formation que nous vous proposons est conforme et fidèle au Référentiel pour l'Education à une mobilité citoyenne (REMC) obligatoire pour toute formation à la conduite.**

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validée, l'enseignant vous proposera selon la formule choisie:

↳ De vous inscrire à l'épreuve du permis de conduire

↳ De vous signer l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) qui vous permet de débiter la conduite accompagnée ou la conduite supervisée.

Pour l'apprentissage Anticipé de la conduite et pour la conduite Supervisée, un rendez-vous préalable est obligatoire avec votre accompagnateur pendant lequel l'enseignant dispensera des conseils aux 2 parties.

Les 3000 km parcourus en AAC seront ponctués quant à eux de 2 rendez-vous pédagogiques pour un meilleur suivi et éventuellement un réajustement de votre formation.

**En signant votre contrat de formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre le parcours de formation.**

